

République Française
Département de la Loire
Commune de Saint-Romain-la-Motte

Délibération du Conseil municipal
Séance publique ordinaire du
MARDI 08 AVRIL 2025
20 heures 30

OBJET :

08/04/2025 N°6
BUDGET : VOTE DES SUBVENTIONS
VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR
L'ANNÉE 2025

Le Maire certifie :

1- que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite a été publiée sur le site internet de la commune le 18 avril 2025

2- Que le nombre des conseillers en exercice au jour de la séance, était de 15 sur lesquels il y avait 14 membres présents, à savoir :

Présents : Gilbert VARRENNE - Chantal PAIRE - Alain BLETTERIE - Marie-Claude CHAMPROMIS - Pierre Yves LASSAIGNE - Bernard BESSEY - Monique GOUTILLE - Gabriel POMMIER - Sylvie BAS - Daniel MOUSSERIN - Isabelle MARIDET - Éric MICHALLET - Franck POLLET - Laurette COLOMBET

Absente avant donné mandat : Sabine DERVIN à Isabelle MARIDET

Secrétaire élue pour la durée de la séance : Chantal PAIRE

VOTE DES SUBVENTIONS VERSÉES AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNÉE 2025

M. le Maire soumet au conseil municipal le tableau listant les subventions aux associations pour l'année 2025.

ASSOCIATION	TYPE DE SUBVENTION	MONTANT (euros)
Amicale boules lyonnaises	Subvention annuelle	100,00
Association Pierre Martelanche	Subvention annuelle	100,00
Basket-club 10 équipes x 200	Subvention charte de partenariat	2 400,00
Football-club 9,5 équipes x 100	Subvention charte de partenariat	1 000,00
Tennis-club 8 équipes x 70	Subvention charte de partenariat	560,00
Centre de loisirs sans hébergement	Subvention périscolaire	13 002,00
Club des jeunes	Subvention annuelle	100,00
Club du 3 ^{ème} âge	Subvention annuelle	100,00
Comité des fêtes	Subvention annuelle	100,00
	Subvention Marché artisanal	250,00
	Subvention Fête patronale	1 200,00
Loisirs danse	Subvention annuelle	100,00
Section pétanque	Subvention annuelle	100,00
Sou des écoles	Subvention annuelle	100,00
Amicale des conseillers	Subvention exceptionnelle	48,00

Collège de la côte roannaise	Foyer socio-éducatif	517,00
	Association sportive	78,00
	TOTAL	19 855,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ▶ **Approuve** les montants des subventions versées aux associations pour l'année 2025.
- ▶ **Autorise** M. le Maire à signer tous les actes se rapportant à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont signé au registre M. le Maire et la secrétaire de séance.

Le Maire,
Gilbert VARRENNE

La secrétaire de séance,
Chantal PAIRE

Publication en ligne le



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication.